

La politique de certification professionnelle

:

actualités et repères



DGEFP

S/direction des politiques de formation et du contrôle
Mission des politiques de certification professionnelle

Journée de certification du 19 novembre 2024

Françoise PEYRE-TEKKOUK - chargée de mission certifications professionnelles





1. Une politique en constante évolution



2. Une politique dynamique en constante évolution

Evolution du cadre national des certifications professionnelles

introduite par *l'article 31 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*

- ✓ Clarification du cadre réglementaire



MINISTÈRE DU TRAVAIL

2. Une politique dynamique en constante évolution

- ✓ De nouvelles commissions professionnelles consultatives

Le Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 institue 11 commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État.

2. Une politique dynamique en constante évolution

- Les CPC examinent et rendent **un avis conforme sur les projets de création, les révisions et suppressions des certifications et de leurs référentiels.**
- Une **nouvelle approche visant une lisibilité accrue des certifications ainsi que leur meilleure concordance avec les besoins des entreprises.**
- **Les membres des CPC sont nommés pour cinq ans** par arrêté du ministre chargé de l'organisation matérielle et administrative de la CPC.
- **Le poids des partenaires sociaux est renforcé.**
- Le cadre législatif a **resserré cette composition à 16 membres.**



2. Une politique dynamique en constante évolution

- ✓ La certification professionnelle a été remodelée
 - Notion de bloc de compétence
 - Les articles *L. 6113-1, l'article R. 6113-9 du décret du 18 décembre précité*, fixent la cohérence des blocs de compétences comme critère d'enregistrement au RNCP.
 - Un accès modulaire et progressif à la certification
 - Une logique de filière
 - Une optique d'employabilité



2. Les titres professionnels du ministère du travail dans le paysage des certifications



2. Les titres professionnels du ministère du travail dans le paysage des certifications

➤ Qu'est-ce qu'un titre professionnel ?

Un titre professionnel est **une certification professionnelle** qui permet d'acquérir **des compétences professionnelles spécifiques** et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.

Il atteste de la maîtrise **des compétences, aptitudes et connaissances** permettant l'exercice d'un métier.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

2. Les titres professionnels du ministère du travail dans le paysage des certifications

- Ils concernent, en 2023, **217 007 candidats et 154 286 personnes certifiées.**
- **Un patrimoine de 256 titres professionnels** au 31 décembre 2022, régulièrement actualisés.
- Les titres professionnels couvrent **l'essentiel des domaines professionnels** et **différents niveaux de qualification.**

2. Les titres professionnels du ministère du travail dans le paysage des certifications

➤ Les spécificités du public

- **52 % des titrés sont demandeurs d'emploi en 2023 ;**
- **48 % sont salariés ou indépendants.**
- **60% des certifiés en 2023 ont entre 26 et 49 ans et 30% un-quart moins de 26 ans. 10% ont 50 ans et plus.**

➤ Des résultats probants en matière d'insertion

- **Taux de réussite de 79 % aux sessions d'examens.**
- **67% des titrés ont eu accès à l'emploi dans les 6 mois suivant la sortie de leur formation.**



3. Encore des défis à relever



3. Encore des défis à relever

- Favoriser la mise en correspondances entre certifications professionnelles proches afin de rendre possible une plus grande fluidité des parcours de formation et de certification.
- Rendre les diplômes attractifs et faire en sorte que les jeunes et leurs familles puissent se les approprier, ce qui suppose un travail de communication, et dans le meilleur des cas de communication conjointe.
- Une logique de complémentarité et de parcours personnalisé.
- Une accélération des besoins en nouvelles compétences de la part des entreprises et une meilleure adéquation avec les besoins économiques.
- Les incubateurs.



Merci pour votre attention !

